

# **POLITIQUE D'UTILISATION DES DONNEES PERSONNELLES AU SEIN DE LA SCP LSC AVOCATS**

Dernière mise à jour le **25 juin 2026**

La présente politique d'utilisation des données personnelles est faite par le cabinet d'avocats, conformément aux dispositions de la Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 (dite « Loi informatique et libertés » ou « LIL ») et du Règlement Général sur la protection des Données Personnelles (« RGDP ») n°2016/679.

La présente Politique, ainsi que toute modification de celle-ci, est accessible à tout moment sur le site Internet du Cabinet.

## **Définitions :**

Dans le cadre de cette politique, les termes suivants sont définis comme suit :

- Cabinet : le Cabinet LSC AVOCATS, immatriculée au RCS de GRENOBLE sous le n° 312 629 090 dont le siège social est situé 1 place Firmin Gautier, 38000 GRENOBLE
- Client : personne physique ou moral ayant recours aux services du Cabinet
- Contact client : interlocuteur du Cabinet
- Données personnes : les données à caractère personnel des personnes concernées traitées par le Cabinet aux fins énoncés dans la présente politique
- Personnes concernées : clients, personnes physiques ou morales, contacts clients ou prospects
- Prospects : toute personne physique ou moral ayant sollicité le Cabinet en vue d'une prestation sans avoir eu recours in fine à ses services

## **Identité du responsable du traitement**

Le responsable de traitement est la SCP LSC AVOCATS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Grenoble sous le numéro 312.629.090, dont le siège social est 1 Place Firmin Gautier, 38000 GRENOBLE

Toutes les demandes concernant cette Politique et la gestion des données des Personnes Concernées peuvent être envoyées, par courrier à son siège social, ou par courrier électronique à l'adresse suivant : [lsc@lscavocatsgrenoble.com](mailto:lsc@lscavocatsgrenoble.com)

## **Coordonnées de la personne en charge de la politique d'utilisation des données personnelles au sein du cabinet**

Marie CANTELE  
Avocat  
1 Place Firmin Gautier  
38000 GRENOBLE  
Tel :04.76.44.41.00  
Fax : 04.76.51.62.46  
Mail : lsc@lscavocatsgrenoble.com

## Registre des traitements

Le cabinet tient un registre des traitements

## Personnes concernées par les traitements

Les Personnes Concernées, telles que définies à l'article 4 du RGPD, et dont les données sont traitées par le Cabinet sont : les Clients (personnes physiques), les Contacts Client, et les Prospects, tels que définis à l'article 1 de la présente Politique

## Les données traitées relèvent des catégories de données suivantes :

Le cabinet traite toutes les données à caractère personnel nécessaires à la constitution et au suivi d'un dossier d'un client et à la défense de ses intérêts, telles que : nom, prénom, adresse email et postale, numéro de téléphone, RIB, situation maritale et patrimoniale, etc

Au regard de la diversité des domaines d'intervention du cabinet d'avocats, ces données peuvent être très variées et concerner des données relatives tant à la vie personnelle qu'à la vie professionnelle, ainsi que des données sensibles.

Le client accepte expressément que le cabinet d'avocats puisse être amené à traiter, aux fins de gestion de son ou ses dossiers juridiques, des données de toute nature, y compris des données sensibles (données relatives à l'état de santé, appartenance syndicale ou politique...).

## **Données des Clients et Contacts Client**

Catégories de Données	Nature des Données
Identité / Etat Civil	Nom, prénom Carte d'identité ou passeport
Coordonnées	Adresse de courriel, numéro de téléphone mobile (personnel ou professionnel), adresse postale
Vie personnelle ou professionnelle	Diplômes et qualifications Situation matrimoniale et familiale Statut dans l'entreprise cliente (poste, mandat social...) Documents personnels ou professionnels mentionnant le nom du Client (ou du Contact Client)
Informations d'ordre économique ou financier	Niveau de revenus (et justificatifs afférents) RIB du compte du Client

## Données des Prospects

Catégories de Données	Nature des Données
Identité / Etat Civil	Nom, prénom Carte d'identité ou passeport
Coordonnées	Adresse de courriel, numéro de téléphone mobile (personnel ou professionnel), adresse postale
Vie personnelle ou professionnelle	Diplômes et qualifications Situation matrimoniale et familiale Statut dans l'entreprise cliente (poste, mandat social...) Documents personnels ou professionnels mentionnant le nom du Prospect

### Destinataires

Dans le cadre de ses activités et aux fins de gestion des dossiers, le cabinet d'avocats peut être amené à transmettre les données de ses clients à différents destinataires (commissaire aux comptes, avocats, experts, juridiction), ce que le client accepte sans réserve.

### Bases légales des traitements de données à caractère personnel

Le cabinet d'avocats collecte des données à caractère personnel sur la base :

- (i) d'un contrat auquel la personne concernée est partie (directement ou en tant que représentant légal)
- (ii) de l'exécution de mesures précontractuelles prises à la demande de celle-ci, telles que demandes de devis
- (iii) du consentement exprès de ces derniers lorsque ce consentement est obligatoire,
- (iv) d'une autorisation légale (article 9 de la LIL - article 9 RGPD),
- (v) d'une obligation légale, notamment pour la conservation et l'archivage des données
- (vi) d'un intérêt légitime,
- (vii) de la nécessité : lorsque le traitement de données est nécessaire à la constatation, à l'exercice ou à la défense d'un droit en justice.

Les données à caractère personnel sont collectées lorsque la personne concernée contacte le cabinet d'avocats afin de bénéficier d'une assistance, de conseils juridiques, d'une représentation en justice, plus généralement de tout type de service réalisé par le cabinet

### Finalités du traitement des données à caractère personnel des données des clients ou contacts clients

Les finalités des traitements que le cabinet d'avocats effectue sont les suivantes :

- ✓ Gestion, traitement et suivi des dossiers juridiques de clients
- ✓ Gestion de la facturation et du recouvrement, de la comptabilité
- ✓ La comptabilité et en particulier la gestion des comptes clients
- ✓ Constitution et gestion de fichiers clients
- ✓ Gestion d'une liste d'opposition, d'accès, de rectification
- ✓ Opérations de prospection et sollicitation commerciale dans le respect des articles 10 et suivants du RIN et d'information de la clientèle (newsletter)
- ✓ Gestion d'une liste clients en respect de la réglementation sur la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme
- ✓ L'envoi d'actualités sur le cabinet ainsi que des informations de sollicitation personnalisée

### **Finalités du traitement des données à caractère personnel des données des clients ou contacts clients**

Les finalités des traitements que le cabinet d'avocats effectue sont les suivantes :

- ✓ Vérification de l'identité du prospect et de son statut juridique
- ✓ Prévention des conflits d'intérêts
- ✓ Fixation de rendez-vous (présentiel ou en visioconférence)
- ✓ Envoi des propositions d'intervention suite aux rendez-vous avec le prospect
- ✓ Envoi d'information sur le cabinet sous format numérique
- ✓ Envoi des propositions d'intervention suite aux rendez-vous avec le prospect

### **Sous-traitants**

Les personnes concernées par les traitements sont informées et acceptent que le cabinet d'avocats fasse appel à des sous-traitants pour certains traitements de leurs données personnelles.

Le cabinet d'avocats a conclu un contrat écrit avec chacun de ses sous-traitants respectant les obligations de la loi informatique et libertés et du RGPD. Chaque sous-traitant n'agit que sur instructions du cabinet d'avocats et s'engage à offrir les mêmes garanties de protection des données personnelles. Chaque sous-traitant met en œuvre les mesures techniques et organisationnelles appropriées de manière à ce que les traitements de données soient conformes aux exigences légales et réglementaires.

Le cabinet d'avocats s'engage à faire appel uniquement à des sous-traitants :

- établis dans un pays de l'Union Européenne ou
- établis dans un pays présentant un niveau de protection dit adéquat au sens des autorités européennes de protection des données ou
- disposant de garanties appropriées en application de l'article 46 du RGPD.

A défaut, le transfert de données ne pourra se faire que dans le respect de l'article 49 du RGPD. La liste des sous-traitants est tenue à la disposition des personnes concernées par les traitements sur demande écrite. Le cabinet d'avocats s'engage à informer chaque personne concernée de l'ajout ou changement de sous-traitant par courrier électronique dans les plus brefs délais. Le client formulera toute observation ou objection par écrit dans les quinze jours à compter de la réception de cette information. A défaut de réponse du client dans ce délai la personne concernée reconnaît avoir ainsi autorisé ledit sous-traitant.

Le cabinet d'avocats apportera à la personne concernée toute information permettant d'établir la conformité du sous-traitant aux exigences de la réglementation.

### **Lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme**

Le cabinet d'avocats doit respecter la réglementation relative à la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme. Cette réglementation met à la charge du cabinet d'avocats un certain nombre d'obligations, dont certaines consistent en des opérations de collecte et de traitement de données à caractère personnel. L'avocat qui noue une relation d'affaires avec un client doit exercer une vigilance constante pendant toute sa durée et doit pratiquer « un examen attentif des opérations effectuées en veillant à ce qu'elles soient cohérentes avec la connaissance actualisée » qu'il a de la relation d'affaires (art. L. 561-6 et R. 561-12 CMF). Il doit en outre recueillir « les informations relatives à l'objet et à la nature de cette relation et tout autre élément d'information pertinent sur ce client ». Il actualise ces informations pendant toute la durée de la relation d'affaires (art. L. 561-5-1, al. 1<sup>er</sup> CMF). Ainsi, concernant une personne physique, l'avocat doit se voir présenter l'original d'un document officiel en cours de validité comportant la photographie du client (art. R. 561-5, 1 et R. 561-6 CMF).

### **Durées de conservation**

Principe : les données à caractère personnel faisant l'objet d'un traitement automatisé sont conservées sous une forme permettant l'identification des personnes concernées pendant une durée n'excédant pas celle nécessaire aux finalités pour lesquelles elles sont enregistrées.

Les durées de conservation des données sont communiquées aux personnes concernées, sur demande écrite de leur part.

Coordonnées	Durée de la relation contractuelle augmentée de trois ans
Vie personnelle ou professionnelle	Durée de la relation contractuelle + 5 ans
Informations d'ordre économique ou financier	10 ans à compter de la clôture de l'exercice comptable au cours duquel la dernière facture a été émise.

### **Sort des données à caractère personnel après le décès**

La personne concernée par un traitement peut définir des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de ses données personnelles après son décès. Ces directives peuvent être générales ou particulières.

La personne concernée peut transmettre ses directives particulières concernant ses données personnelles collectées en s'adressant à la SCP LSC AVOCATS

### **Dérogation au droit d'information**

Lorsque des données à caractère personnel n'ont pas été collectées auprès de la personne concernée, le cabinet d'avocats n'a pas à informer celle-ci, dès lors que ces données doivent rester confidentielles en vertu du secret professionnel.

### **Droit d'accès, de rectification, de suppression et de portabilité des données**

La personne concernée par un traitement bénéficie d'un droit d'accès, d'opposition, de rectification, de suppression et de portabilité de ses données personnelles. La personne concernée a le droit de retirer son consentement à tout moment si le consentement constitue la base légale du traitement

Elle peut exercer ses droits en s'adressant au cabinet à l'adresse suivante :

#### **SCP LSC AVOCATS**

Avocats Associés

1 Place Firmin Gautier

38000 GRENOBLE

Tel :04.76.44.41.00

Fax : 04.76.51.62.46

Mail : lsc@lscavocatsgrenoble.com

La demande devra indiquer les nom et prénom, adresse e-mail ou postale, de la personne concernée, et être signée et accompagnée d'un justificatif d'identité en cours de validité.

### **Réclamation**

Toutes les demandes doivent être adressées par courrier ou par courriel à l'adresse suivante : lsc@lscavocats grenoble.com en indiquant l'objet de votre demande, vos noms et prénoms.

Nous vous répondrons dans les meilleurs délais, au plus tard dans le mois qui suit la réception de votre demande.

Nous vous rappelons que vous avez le droit de déposer une plainte auprès de la CNIL si vous estimez que vos droits n'ont pas été respectés. Pour plus d'informations sur vos droits concernant vos données, nous vous invitons à consulter la page web suivante : <https://www.cnil.fr/fr/plaintes>.